

Renseignements sur les programmes de paiements de transfert

Sur cette page

Subventions.....	4
1) Subventions à l'appui des espèces et l'habitat aquatiques.....	4
Information financière (en dollars).....	4
1.1 Programme pour la gestion des océans - Subventions.....	4
1.2 Programme pour la participation autochtone sur les habitats - Subvention.....	5
2) Subventions à l'appui de la programmation d'aliénation des actifs.....	7
Information financière (en dollars).....	7
2.1 Programme de subventions par catégorie des Ports pour petits bateaux.....	7
3) Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans.....	9
Information financière (en dollars).....	9
3.1 Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans - Subventions par catégorie.....	9
4) Subventions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon.....	11
Information financière (en dollars).....	11
4.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Subventions.....	11
1) Contribution à l'appui du Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon.....	13
Information financière (en dollars).....	13
1.1 Programme de contribution au Sous-comité du saumon.....	13
2) Contribution à l'appui de la Fondation environnementale du T. Buck Suzuki.....	15
Information financière (en dollars).....	15
2.1 Programme de contribution avec la T. Buck Suzuki Environmental Foundation.....	15
3) Contributions à l'appui des espèces et de l'habitat aquatiques.....	17
Information financière (en dollars).....	17
3.1 Programme d'intendance de l'habitat.....	17
3.2 Fonds pour sur les espèces aquatiques envahissantes.....	18
3.3 Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques.....	20

3.4 Programme pour la gestion des océans – Contributions.....	21
3.5 Programme pour la participation autochtone sur les habitats– Contributions.....	23
4) Contributions à l'appui de la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans	
.....	25
Information financière (en dollars)	25
4.1 Programme de contribution à la recherche scientifique sur les océans et les eaux douces	25
4.2 Programme de contribution à la recherche sur les eaux douces	27
4.3 Programme de contribution au Groupe national consultatif sur les contaminants ..	29
4.4 Programme de contribution au programme sur les données environnementales côtières de référence	31
4.5 Programme de contribution aux mesures réglementaires et non réglementaires de préservation de la qualité du milieu marin	33
4.6 Programme de contribution aux fonds scientifique pour une pêche durable	35
4.7 Programme de contribution à la recherche scientifique sur l'habitat d'eau douce ...	36
5) Contributions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones	39
Information financière (en dollars)	39
5.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones - Contributions	39
6) Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	41
Information financière (en dollars)	41
6.1 Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans - Contributions par catégorie	41
7) Contributions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon	43
Information financière (en dollars)	43
8.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Contributions	43
8) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes de contributions Autochtones	45
Information financière (en dollars)	45
8.1 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	45
8.2 Stratégie relative aux pêches autochtones – négociation et mise en œuvre d'ententes sur les pêches	46
8.3 Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique	48

8.4 Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique	49
8.5 Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord	50
8.6 Fonds autochtones pour les espèces en péril	52
8.7 Mesures liées aux traités.....	53
9) Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux.....	56
Information financière (en dollars)	56
9.1 Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux	56
10) Contributions à l'appui de la gestion durable des pêches du Canada	58
Information financière (en dollars)	58
10.1 Programme de contribution aux pêches durables.....	58
11) Contribution à l'appui de la Fondation du saumon du Pacifique	61
Information financière (en dollars)	61
11.1 Fondation du saumon du Pacifique	61

Subventions

1) Subventions à l'appui des espèces et l'habitat aquatiques

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	14 224 490	11 324 490	11 324 490	10 671 429
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	14 224 490	11 324 490	11 324 490	10 671 429

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

1.1 Programme pour la gestion des océans - Subventions

Date de mise en œuvre

2016-2017

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le financement sous forme de subventions pour la gestion des océans pour soutenir les groupes autochtones a pour but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation et de gestion des océans dans les zones où la gestion des ressources marines ou les mesures de conservation marine proposées empiètent sur les territoires traditionnels ou les zones de pêche à des fins domestiques établis en vertu de traités modernes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Groupes autochtones

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

Résultats attendus

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2030-31

1.2 Programme pour la participation autochtone sur les habitats - Subvention**Date de mise en œuvre**

2018-19

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2024-25

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme pour la participation autochtone sur les habitats (PPAH) - Financement par subventions a pour but de soutenir la participation des groupes autochtones, des communautés autochtones et des organisations autochtones aux consultations du Programme de protection du poisson et de son habitat sur la conduite de la Couronne par l'intermédiaire du Ministère (c'est-à-dire, les décisions, telles que les ententes, les approbations, les autorisations et les permis) en vertu de la Loi sur les pêches, de la Loi sur les espèces en péril et de l'article 82 de la Loi sur l'évaluation d'impact, et de soutenir les consultations lorsque le programme est le coordonnateur des consultations de l'État pour un projet désigné après la publication de l'énoncé de décision sur l'évaluation d'impact en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact.

Le financement sous forme de subventions peut également être utilisé pour les activités suivantes lorsque l'importance relative du financement et le profil de risque des demandeurs et des bénéficiaires sont faibles : pour la participation à l'élaboration des politiques du programme, des programmes et des initiatives de réglementation, et pour le renforcement de la capacité technique des peuples autochtones afin de soutenir leur participation accrue à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat et à d'autres activités de collaboration.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils, autorités autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

- organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations
- autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par
- le MPO
- particuliers

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Protection du poisson et de son habitat

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2026-27

2) Subventions à l'appui de la programmation d'aliénation des actifs

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	1 350 000	2 430 000	500 000	500 000
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	1 350 000	2 430 000	500 000	500 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

2.1 Programme de subventions par catégorie des Ports pour petits bateaux

Date de mise en œuvre

1 avril 2012

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif de ce programme de paiements de transfert est d'offrir des subventions aux bénéficiaires admissibles qui acceptent un port pour petits bateaux dans un état « tel quel ». Au lieu de réparer un port en vue de sa cession, le MPO accorde une subvention au bénéficiaire et les laisse prendre les décisions de réparation. Toutes les responsabilités du MPO relatives au port cédé reviennent au bénéficiaire, qui les assume entièrement au moment du transfert.

Lien aux résultats ministériels

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Ports pour petits bateaux

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les groupes de bénéficiaires ciblés comprennent les gouvernements provinciaux ou administrations municipales, ou organismes de ceux-ci; les organismes à but non lucratif locaux; les associations locales de développement; les Premières Nations et sociétés appartenant aux Premières Nations (à but lucratif et sans but lucratif); ou un regroupement de ces parties intéressées.

Résultats attendus

- assurer la conformité à la Directive sur la gestion des biens immobiliers du Conseil du Trésor (veiller à ce que les ministères se départissent des biens excédentaires qui ne sont plus nécessaires aux fins du programme).
- limiter les passifs du gouvernement du Canada en fournissant des fonds pour faciliter la cession des ports excédentaires.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

3) Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	275 500	275 500	275 500	275 500
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	275 500	275 500	275 500	275 500

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

3.1 Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans - Subventions par catégorie

Date de mise en œuvre

1986

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2012-2013

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but est d'encourager les initiatives axées sur la recherche, le développement, la gestion, la conservation, la protection ou la promotion des pêches et des océans, ainsi que sur les questions afférentes, en fournissant une aide financière aux organisations retenues pour des activités désignées qui contribueront aux objectifs du programme décrits dans le budget principal des dépenses.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organisations canadiennes et étrangères
- les groupes autochtones
- les établissements d'enseignement postsecondaire reconnus

- les autres ordres de gouvernement ou organismes

Lien aux résultats ministériels

Le programme de subventions par catégorie soutient tous les résultats du Ministère.

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Le programme de subventions par catégorie soutient tous les programmes figurant dans le répertoire des programmes du Ministère.

L'objectif est d'assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs.

Résultats attendus

Amélioration de la capacité des bénéficiaires et des intervenants à acquérir et partager des connaissances et à comprendre les questions relatives aux pêches et aux océans

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

4) Subventions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	1 600 000	350 000	-	-
Total des contributions	-	-	-	-
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	1 600 000	350 000	-	-

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

4.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Subventions

Date de mise en œuvre

2021-2022

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Subvention

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme de mise en valeur des salmonidés vise à améliorer les stocks de saumon et leur habitat en soutenant la production en écloserie, l'éducation du public, l'intendance et les activités de mobilisation, contribuant ainsi à la conservation du saumon, à la santé des écosystèmes et à la pêche durable. Le Programme travaille avec le public et les Premières Nations pour produire des poissons qui contribuent à la conservation, au rétablissement et à la récolte, ainsi qu'à l'évaluation, à l'éducation et à la participation des communautés, contribuant ainsi à la santé des écosystèmes, à l'engagement et à la productivité économique.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Ce programme ciblé, pour lequel il n'y a pas de processus de demande ouvert, soutient les groupes autochtones, les organisations à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les entités gouvernementales dans la conservation, l'éducation et l'intendance du saumon. Le Fonds de participation communautaire met l'accent sur de petits projets communautaires visant à restaurer l'habitat du saumon,

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

à produire du saumon et à sensibiliser le public. Le Fonds de développement économique communautaire aide les communautés autochtones à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer leurs revenus économiques et à renforcer leur autonomie grâce aux activités des écloséries de saumon.

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

Résultats attendus

Comme aucun budget de subvention n'est établi à partir de 2026-2027, aucun résultat n'est prévu.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette subvention est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

Contributions**1) Contribution à l'appui du Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon****Information financière (en dollars)**

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	328 100	338 300	348 500	359 700
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	328 100	338 300	348 500	359 700

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

1.1 Programme de contribution au Sous-comité du saumon**Date de mise en œuvre**

1995

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le chapitre 16 de l'Accord-cadre définitif des Premières Nations du Yukon établit le Sous-comité du saumon du Yukon (SCSY) comme organisme consultatif public chargé de formuler des recommandations au ministre des Pêches, , aux gouvernements des Premières Nations du Yukon et/ou au gouvernement du Yukon sur toutes les questions liées à la répartition du saumon du Pacifique, à la gestion du saumon et aux habitats du saumon au Yukon, y compris les lois, la recherche, les politiques et les programmes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le seul bénéficiaire admissible est le Sous-comité du saumon.

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Programmes Autochtones et traités
- Mise en valeur des salmonidés

Résultats attendus

Le Sous-comité du saumon du Yukon (SCSY) tiendra des séances de consultation et de mobilisation du public afin de permettre aux gouvernements des Premières Nations et aux conseils des ressources renouvelables, aux participants du secteur des pêches, aux organisations non gouvernementales et aux membres du public de formuler des commentaires sur les mesures, les politiques et les programmes de gestion des pêches – y compris l'élaboration de stratégies concernant la gestion et la répartition annuelle des pêches pour le fleuve Yukon et la rivière Alsek. Les renseignements fournis au SCSY, de même que les commentaires des Premières Nations, des intervenants du secteur des pêches et du public, orientent l'élaboration de recommandations annuelles destinées au ministre. Le SCSY consacre également des efforts considérables à soutenir la création d'une stratégie de rétablissement du saumon du fleuve Yukon : il participe à l'élaboration d'un accord intergouvernemental trilatéral sur la conservation du saumon du Pacifique au Yukon, en plus de mener un examen et de formuler des conseils relativement au renouvellement d'une politique de répartition du saumon pour le Yukon.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

2) Contribution à l'appui de la Fondation environnementale du T. Buck Suzuki

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	21 367	21 367	21 367	21 367
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	--
Total du programme	21 367	21 367	21 367	21 367

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

2.1 Programme de contribution avec la T. Buck Suzuki Environmental Foundation

Date de mise en œuvre

2014-2015

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2022-2023

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est de promouvoir la sensibilisation et la participation aux activités de conservation, de protection et de restauration des stocks de poissons et de leur habitat dans le Pacifique canadien afin que les stocks et les habitats restent sains, durables et naturellement diversifiés.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

La T. Buck Suzuki Environmental Foundation est la seule bénéficiaire de ce programme. Elle utilise ensuite la contribution pour générer les effets d'entraînement plus larges mentionnés dans la section des résultats attendus.

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

Résultats attendus

La T. Buck Suzuki Environmental Foundation participe à la promotion de la durabilité, principalement en collaboration avec l'industrie de la pêche commerciale, les organismes gouvernementaux et d'autres organisations non gouvernementales environnementales dans le cadre d'activités qui peuvent comprendre, sans s'y limiter :

- la participation à de multiples conférences et réunions de l'industrie et du milieu communautaire;
- la participation à de multiples conférences et dialogues nationaux et internationaux parrainés par le gouvernement;
- la collaboration avec l'industrie pour mettre à l'essai des méthodes visant à réduire le nombre d'engins fantômes et à élaborer d'autres pratiques de pêche durable;
- le maintien de l'application de navigation écologique OceanSmart et d'une présence sur les médias sociaux pour promouvoir la durabilité;
- la collaboration avec les participants de l'industrie afin d'élaborer des propositions de subventions pour des projets de pêche durable.

Les Premières Nations, les collectivités locales et les tiers participent à des activités concertées d'intendance des bassins hydrographiques et de la pêche.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

3) Contributions à l'appui des espèces et de l'habitat aquatiques

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	93 973 712	25 296 779	11 985 263	11 985 263
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	93 973 712	25 296 779	11 985 263	11 985 263

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfm-mpo.gc.ca.

3.1 Programme d'intendance de l'habitat

Date de mise en œuvre

2018-2019

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but du programme de paiement de transfert est de rétablir des espèces en voie de disparition, des espèces menacées et d'autres espèces préoccupantes, en faisant participer les Canadiens aux mesures de conservation au profit de la faune afin de protéger les espèces aquatiques en péril.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux

- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
- particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Lien aux résultats ministériels

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces en péril

Résultats attendus

- L' habitat important pour les espèces aquatiques en péril est amélioré et/ou géré afin de répondre à leurs besoins en matière de rétablissement.
- Les menaces qui pèsent sur les espèces aquatiques en péril et/ou leur habitat sont arrêtées, éliminées et/ou atténuées.
- La collaboration et les partenariats appuient la conservation et le rétablissement des espèces aquatiques en péril.
- Le financement est dirigé vers les espèces aquatiques en péril évaluées par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) ainsi que vers les espèces aquatiques inscrites à la *Loi sur les espèces en péril*.
- Les projets sont inclusifs des groupes autochtones, tiennent compte adéquatement des connaissances autochtones et les gèrent de façon appropriée, et les groupes autochtones, en tant que responsables ou partenaires de projets, participent aux activités d'intendance soutenues par le MPO qui appuient le rétablissement et la protection des espèces aquatiques en péril.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

3.2 Fonds pour sur les espèces aquatiques envahissantes

Date de mise en œuvre

Sous-composante - Programme de contributions pour les espèces aquatiques envahissantes : 2017-2018

Sous-composante - Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes : 2022-2023

Date d'échéance

Sous-composante - Programme de contributions pour les espèces aquatiques envahissantes : en cours
Sous-composante - Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes : 31 mars 2027

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Présentation au Conseil du Trésor : financement pour élargir le Programme sur les espèces aquatiques envahissantes afin de protéger les pêches et les écosystèmes du Canada

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme de paiement de transfert est de limiter l'introduction et la propagation des espèces aquatiques envahissantes et de réduire le plus possible le risque de conséquences indésirables qui en découlent, l'accent étant mis sur les espèces clés, par exemple la carpe envahissantes, (anciennement appelées *carpes asiatiques*).

De plus, le volet du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes de ce programme de paiement de transfert, dont la valeur s'élève à 8,75 millions de dollars sur 5 ans, est axé sur la détection et l'intervention en cas de signalements d'invasions imminentes d'espèces aquatiques envahissantes, notamment aux frontières internationales, ainsi que sur la facilitation des mesures préventives prises sur le terrain grâce à des partenariats.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les

sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Lien aux résultats ministériels

Les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Espèces aquatiques envahissantes

Résultats attendus

En 2026-2027, 14 accords de contribution pluriannuels et 5 accords de contribution d'un an devraient être en place dans le cadre du Fonds de prévention des espèces aquatiques envahissantes; six de ces accords seront conclus avec des organisations autochtones. Ces accords renforceront les capacités au sein des organisations partenaires en créant des dizaines d'emplois et des possibilités de formation, notamment pour les Autochtones. Les résultats attendus de ce programme de contribution sont les suivants : la mise en œuvre d'activités liées à la détection, à la surveillance, à l'éducation et à la sensibilisation, et l'intervention visant à prévenir la propagation et l'établissement d'espèces aquatiques envahissantes.

De plus, six accords de contribution devraient être en place dans le cadre du Programme de contribution sur les espèces aquatiques envahissantes en 2026-2027; au moins un de ces accords sera conclu avec des organisations autochtones. Le financement servira à accroître la capacité de ces organisations et à appuyer les efforts du MPO en vue de la prévention et de la détection précoce des espèces aquatiques envahissantes.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

3.3 Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques**Date de mise en œuvre**

19 juillet 2022

Date d'échéance

31 mars 2027

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Fonds de restauration des écosystèmes aquatiques (FREA) (anciennement connu sous le nom de Fonds de restauration côtière) a pour but de renouveler les investissements dans toutes les communautés côtières du Canada avec une portée géographique élargie pour inclure la restauration des milieux aquatiques en amont qui ont une incidence directe sur les écosystèmes aquatiques côtiers. FREA soutient les efforts de restauration aquatique dans les zones prioritaires ayant la plus grande valeur biologique, les mesures prioritaires ayant le plus grand avantage pour les objectifs d'atténuation des menaces sur les écosystèmes côtiers, et les activités s'attaquant aux causes principales des effets sur

les zones côtières. Le programme élargi s'attaque aux répercussions sur les milieux aquatiques côtiers du Canada (p. ex. les changements climatiques, les nouveaux contaminants, la prolifération des algues, le ruissellement agricole, etc.) et appuie l'engagement du MPO à continuer de protéger et de restaurer nos océans et nos milieux côtiers par les moyens suivants :

- en contribuant à la planification stratégique et en répondant aux priorités en matière de restauration
- appuyant la restauration et la remise en état des habitats aquatiques ainsi que leur durabilité à long terme
- éduquant le public sur les impacts du comportement humain sur les habitats aquatiques
- en appuyant les avantages connexes des activités de restauration aquatique (telles que les solutions aux changements climatiques fondées sur la nature)
- encourageant et en renforçant la capacité des communautés ciblées
- en soutenant les groupes autochtones au moyen de partenariats stratégiques

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organisations à but non lucratif, y compris les organisations non gouvernementales de l'environnement
- les organismes communautaires
- les organisations autochtones, comme les conseils tribaux, les communautés autochtones, les groupes de conservation autochtones, les gouvernements des Premières Nations autonomes
- les chercheurs ou les établissements d'enseignement universitaires sont des bénéficiaires potentiels
- le FREA accorde la priorité aux projets dirigés par des Autochtones ainsi qu'aux projets qui démontrent clairement l'inclusion de partenaires autochtones (c.-à-d. dans le cadre de l'élaboration, de la conception et de la mise en œuvre)

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Protection du poisson et de son habitat

Résultats attendus

Résultat : Les effets négatifs sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduits au minimum ou évités.

- Indicateur : nombre de mètres carrés d'habitats aquatiques ayant été remis en état dans les zones marines et côtières du Canada (cible : au moins 700 millions de mètres carrés d'ici au 31 mars 2027).

Exercice de la prochaine évaluation prévue 2026-2027

3.4 Programme pour la gestion des océans – Contributions

Date de mise en œuvre

Septembre 2016

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le financement sous forme de contributions pour la gestion des océans a pour but de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'activités de conservation et de gestion des océans au Canada.

Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés, entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Lien aux résultats ministériels

- les répercussions négatives sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduites ou évitées
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Planification et conservation marines

Résultats attendus

- les effets négatifs sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont réduits

- au minimum ou évités.
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2025-2026

3.5 Programme pour la participation autochtone sur les habitats– Contributions

Date de mise en œuvre
2018-19

Date d'échéance
En cours

Exercice de mise en application des modalités
2024-25

Type de paiement de transfert
Contribution

Type de crédit
Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme de paiements de transfert est d'offrir aux collectivités autochtones l'occasion de participer à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat. Plus précisément, des fonds de contribution sont octroyés pour soutenir la mobilisation, la collaboration et le renforcement des capacités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, et pour veiller à ce que des fonds soient également disponibles pour les Autochtones dans les régions intérieures du Canada. Les objectifs généraux liés à tous les programmes de paiements de transfert du MPO pour les écosystèmes aquatiques sont de conserver et protéger les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada contre l'impact des activités humaines et les espèces envahissantes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- organisations à but non lucratif, telles que les organisations caritatives et bénévoles, les associations professionnelles et les organisations non gouvernementales
- organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones, y compris :
 - communautés, bandes, établissements autochtones
 - conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
 - associations, organisations, sociétés autochtones
 - commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
 - institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
 - partenariats ou regroupements de groupes autochtones
 - organes ou entités établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
 - les fournisseurs de services auxquels on a confié le mandat de travailler avec les organisations autochtones dans le domaine des pêches, du poisson et de l'habitat du poisson, déterminés par le MPO
 - particuliers
- établissements de recherche, d'enseignement et d'éducation
- particuliers canadiens
- organisations à but lucratif, telles que les petites entreprises de moins de 500 employés,

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

- entreprises, sociétés et associations industrielles
- organisations locales telles que les associations et les groupes communautaires, les groupes de personnes âgées et de jeunes, et les clubs de service
- gouvernements provinciaux, territoriaux, municipaux et locaux et leurs organismes (p. ex. les sociétés d'État, offices de protection de la nature)

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Protection du poisson et de son habitat
- Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2026-27

4) Contributions à l'appui de la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	30 440 599	22 630 317	11 020 478	11 020 478
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	30 440 599	22 630 317	11 020 478	11 020 478

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

4.1 Programme de contribution à la recherche scientifique sur les océans et les eaux douces

Date de mise en œuvre

Mai 2017

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de

l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

4.2 Programme de contribution à la recherche sur les eaux douces

Date de mise en œuvre

2016-17

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

4.3 Programme de contribution au Groupe national consultatif sur les contaminants

Date de mise en œuvre

2016-17

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales

- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

4.4 Programme de contribution au programme sur les données environnementales côtières de référence

Date de mise en œuvre

2017-18

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers

- les administrations portuaires

*Remarque

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2025-2026**4.5 Programme de contribution aux mesures réglementaires et non réglementaires de préservation de la qualité du milieu marin****Date de mise en œuvre**
2016-17**Date d'échéance**
En cours**Exercice de mise en application des modalités**
2021-2022**Type de paiement de transfert**
Contribution**Type de crédit**
Estimations**But et objectifs du programme de paiements de transfert**

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

4.6 Programme de contribution aux fonds scientifique pour une pêche durable

Date de mise en œuvre

2020-21

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-22

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but de ce programme est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès) et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines suivants :

- sciences des pêches et de l'aquaculture
- sciences des écosystèmes
- océanographie et modélisation
- sciences hydrographiques (pour soutenir le développement de l'hydrographie communautaire)
- sciences des eaux douces

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone

- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Lien aux résultats ministériels

Les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Santé des animaux aquatiques
- Biotechnologie et génomique
- Services hydrographiques, données et sciences
- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique
- Sciences de l'aquaculture
- Sciences halieutiques

Résultats attendus

Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.

- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des pêches qui sont menés à bien chaque année.
- Indicateur : pourcentage de projets de recherche sur l'aquaculture durable qui fournissent de l'information aux responsables des politiques et aux décideurs.

Résultat : Des renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont diffusés pour orienter les décisions de gestion.

- Indicateur : nombre de produits scientifiques relatifs aux écosystèmes aquatiques qui sont accessibles.
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) pour des avis scientifiques évalués par les pairs au sujet des écosystèmes aquatiques qui sont menés à bien chaque année.

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

4.7 Programme de contribution à la recherche scientifique sur l'habitat d'eau douce

Date de mise en œuvre

Mai 2016

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but du Programme de contribution à la recherche scientifique sur l'habitat d'eau douce est d'encourager la recherche scientifique et les activités scientifiques connexes (p. ex. la collecte, l'intégration, la surveillance et la communication des données, y compris la communication, lors de conférences et de congrès), y compris la recherche et les activités dirigées par les peuples Autochtones, et la diffusion des connaissances scientifiques dans les domaines de la science de l'habitat d'eau douce et de la science des écosystèmes, dans la mesure où celles-ci sont liées à l'habitat du poisson d'eau douce.

Les modalités et conditions du Cadre de contribution à la recherche scientifique sur les écosystèmes et les océans ont pour objectif d'élargir le bassin de connaissances scientifiques en fonction des priorités du Secteur des sciences du MPO.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les établissements canadiens d'enseignement postsecondaire
- les organisations non gouvernementales canadiennes
- les groupes autochtones*
- les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les administrations municipales
- les entreprises et l'industrie, y compris les associations
- les groupes communautaires
- les organismes sans but lucratif canadiens
- les gouvernements étrangers et les organisations non gouvernementales internationales
- les établissements d'enseignement étrangers
- les administrations portuaires

***Remarque**

Les organisations ou les groupes autochtones inclus :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- les conseils de district / les conseils de chefs / les conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Science liée aux écosystèmes aquatiques
- Science liée aux océans et aux changements climatique

Résultats attendus

Résultat : les renseignements scientifiques sur les océans et les autres écosystèmes aquatiques du Canada sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

- Indicateur : nombre de produits scientifiques portant sur les écosystèmes aquatiques disponibles
- Indicateur : pourcentage des processus prévus du Secrétariat canadien des avis scientifiques (SCAS) visant la prestation d'avis scientifiques évalués par les pairs sur les écosystèmes aquatiques qui sont réalisés chaque année

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

5) Contributions à l'appui des accords de réconciliation avec les Autochtones

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	302 957 013	90 445 232	32 043 594	43 348 987
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	302 957 013	90 445 232	32 043 594	43 348 987

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

5.1 Programme de paiements de transfert de la réconciliation avec les Autochtones - Contributions

Date de mise en œuvre
2020-2021

Date d'échéance
En cours

Exercice de mise en application des modalités
2025-26

Type de paiement de transfert
Contribution

Type de crédit
Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif est d'accroître l'accès aux pêches autochtones et de renforcer la capacité des groupes autochtones de participer à la gestion des pêches et du milieu marin, tout en appuyant la gestion durable et la conservation des ressources halieutiques, au moyen d'accords négociés qui améliorent les relations de nation à nation et tiennent compte de l'autodétermination, des droits et des intérêts des Autochtones en matière de pêches, d'océans et d'habitats aquatiques.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou un accord de contribution afin de recevoir du financement. Avant la signature d'un accord de subvention ou de contribution, il est nécessaire de signer un accord de réconciliation entre le Canada et le groupe ou le regroupement autochtone.

Les bénéficiaires admissibles pour les projets d'accès aux pêches, d'achat de navires et d'engins de pêche (APNEP) et les projets de mise en œuvre sont les suivants :

- Collectivités, bandes et établissements autochtones (terres, réserves)
- Conseils de district, conseils de chefs et conseils tribaux
- Associations, organisations et sociétés autochtones
- Commissions, conseils, autorités et comités des pêches autochtones
- Institutions, organisations, corporations et coopératives économiques autochtones
- Partenariats ou regroupements de groupes autochtones établis par les communautés détentrices de droits pour les représenter
- Fournisseurs de services mandatés pour travailler avec des groupes ou des organisations autochtones relativement aux pêches, au poisson et à son habitat, comme le détermine le MPO

Les bénéficiaires admissibles pour des projets d'atténuation de pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles (ASR) comprennent :

- Les titulaires de permis, de quotas ou de baux valides délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
- Les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
- Les entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'engins neufs

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 27)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : 73)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : 299)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-26

6) Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	241 217	241 217	241 217	241 217
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	241 217	241 217	241 217	241 217

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

6.1 Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des questions relatives aux pêches et aux océans - Contributions par catégorie

Date de mise en œuvre

1986

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2019-2020

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but est d'encourager les initiatives axées sur la recherche, le développement, la gestion, la conservation, la protection ou la promotion des pêches et des océans, ainsi que sur les questions afférentes, en fournissant une aide financière aux organisations retenues pour des activités désignées.

L'objectif est d'assurer aux générations actuelles et futures des eaux et des écosystèmes aquatiques sécuritaires, sains et productifs.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

- les organismes de bienfaisance et à but non lucratif canadiens ou internationaux
- les compagnies, entreprises et organismes canadiens ou internationaux

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

- les groupes et organismes autochtones
- les établissements postsecondaires reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État

Lien aux résultats ministériels

Le programme de contribution par catégorie soutient tous les résultats ministériels.

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Le programme de contribution par catégorie soutient tous les programmes figurant dans le répertoire des programmes du Ministère.

Résultats attendus

- Amélioration de la capacité des bénéficiaires et des intervenants à acquérir et partager des connaissances et à comprendre les questions relatives aux pêches et aux océans
- Diffusion d'informations sur les questions relatives aux pêches et aux océans

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

7) Contributions à l'appui du programme de mise en valeur du saumon

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	8 066 000	3 416 000	3 766 000	3 766 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	8 066 000	3 416 000	3 766 000	3 766 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

8.1 Programme de paiements de transfert pour la mise en valeur des salmonidés – Contributions

Date de mise en œuvre

1 avril 2018

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2021-2022

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Programme de mise en valeur des salmonidés vise à améliorer les stocks de saumon et leur habitat en soutenant la production en éclosion, l'éducation du public, l'intendance et les activités de mobilisation, contribuant ainsi à la conservation du saumon, à la santé de l'écosystème et à la pêche durable. Le programme travaille avec le public et les Premières Nations pour produire des poissons qui contribuent à la conservation, au rétablissement et à la récolte, ainsi qu'à l'évaluation, à l'éducation et à la participation des communautés, contribuant ainsi à la santé de l'écosystème, à l'engagement et à la productivité économique. De 2021 à 2026, le financement de ce programme a été ou sera substantiellement complété par le financement de l'Initiative de la Stratégie relative au saumon du Pacifique, en mettant l'accent sur la modernisation et la mise à niveau des principaux éléments du programme des éclosiers communautaires.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Ce programme ciblé, pour lequel il n'y a pas de processus de demande ouvert, soutient les groupes autochtones, les organisations à but non lucratif, les établissements d'enseignement et les entités gouvernementales dans la conservation, l'éducation et l'intendance du saumon. Le Fonds de participation communautaire met l'accent sur de petits projets communautaires visant à restaurer l'habitat du saumon, à produire du saumon et à sensibiliser le public. Le Fonds de développement économique communautaire aide les communautés autochtones à renforcer leurs capacités techniques, à améliorer leurs revenus économiques et à renforcer leur autonomie grâce aux activités des éclosiers de saumon.

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

Résultats attendus

Environ 100 ententes devraient être conclues (60 projets d'écloserie et 40 projets d'intendance et d'éducation, dont environ 16 avec des partenaires autochtones). Des données seront recueillies sur le nombre de bénévoles et d'heures de bénévolat, de visites dans des éclosiers et d'événements communautaires, ainsi que sur le nombre d'Autochtones employés et formés. Le programme étudie des possibilités de regrouper de multiples ententes au moyen d'un seul accord-cadre, dans la mesure du possible. Par conséquent, le nombre d'ententes pourrait être réduit, mais pas le nombre de programmes qui en découlent. Il n'est pas possible d'établir une estimation des changements pour le moment.

Résultat : Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable.

- Indicateur : nombre de partenaires qui participent au programme par l'intermédiaire d'accords de subvention et de contribution. (Cible : 17 pour le Fonds de développement économique communautaire et 83 pour le Fonds de participation communautaire, pour un total de 100)
- Indicateur : pourcentage de chaînes de production de saumon mis en valeur appuyant directement les objectifs du MPO pour la pêche du saumon du Pacifique en ce qui concerne la récolte, l'évaluation des stocks, la reconstitution et la conservation (production de saumon par les installations communautaires dans le cadre du programme de contribution) (cible de 100 %).

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones (cible : 16)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés dans le cadre d'accords et d'arrangements (cible : 50)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements (cible : 40)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

8) Contributions à l'appui du cadre de gestion intégrée pour les programmes de contributions Autochtones

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	242 535 270	166 436 926	102 395 244	99 775 012
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	242 535 270	166 436 926	102 395 244	99 775 012

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

8.1 Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques

Date de mise en œuvre

2005-2006

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Ce programme de paiement de transfert soutient les groupes autochtones qui travaillent ensemble à la création, à la croissance et au maintien d'agences de gestion des ressources aquatiques et océaniques qui fournissent des services liés à la pêche, à l'habitat, à la science et aux océans le long d'un bassin hydrographique, ou qui participent aux processus de gestion ou de consultation et à la prise de décisions connexes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones

- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : Mise en place, avec les groupes autochtones, d'une capacité de gestion coopérative, d'une infrastructure, d'une gouvernance, de processus et de liens.

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones (cible : 35)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements (cible : 250)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2028-2029

8.2 Stratégie relative aux pêches autochtones – négociation et mise en œuvre d'ententes sur les pêches**Date de mise en œuvre**

1992

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Ce programme de paiements de transfert prévoit des ententes négociées avec les collectivités et les organisations autochtones sur la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles. Il facilite également la participation à des initiatives locales de gestion telles que l'évaluation des stocks, la surveillance des pêches et de l'habitat, ainsi que les activités de conformité et d'application de la loi effectuées par les Gardes-pêche autochtones désignés. Les contributions financières sont destinées à appuyer les organisations participantes dans le renforcement et le maintien de leur capacité à atteindre ces objectifs.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : Mise en place, avec les groupes autochtones, d'une capacité de collaboration, d'une infrastructure et de liens.

Résultat : Appuyer la gestion des pêches autochtones à des fins alimentaires, sociales et rituelles et des efforts connexes en matière de conformité et de responsabilisation.

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones (cible : 135)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements (cible : 1360)

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2028-2029

8.3 Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique

Date de mise en œuvre

2007-2008

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Voici les objectifs de l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) :

- renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer les entreprises de pêche
- accroître l'accès à la formation pour pêcher en toute sécurité et exploiter efficacement les bateaux
- renforcer la capacité nécessaire pour combler, de façon indépendante, les besoins futurs en matière d'activités de pêche commerciale, d'administration et de formation
- améliorer le rendement économique des pêches et de l'aquaculture dans l'intérêt local et général des collectivités

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) n'est accessible qu'aux collectivités des Premières Nations Mi'kmaq et malécites de la région de Gaspé au Québec, du Nouveau-Brunswick,

de l'Île-du-Prince-Édouard et de la Nouvelle-Écosse, qui ont été touchées par l'arrêt Marshall de la Cour suprême du Canada, ainsi qu'aux Peskotomuhkati du Nouveau-Brunswick.

L'IPCIA s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : Les entreprises de pêche commerciale sont détenues et gérées par des collectivités ou des groupes autochtones, ce qui accroît la participation des Autochtones et améliore leurs résultats.

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

8.4 Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique

Date de mise en œuvre

2007-2008

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) offre des fonds et un soutien aux groupes et aux communautés autochtones de la Colombie-Britannique afin de maximiser le potentiel de leurs entreprises de pêche commerciale communautaire et de renforcer l'autosuffisance économique des communautés dans le cadre d'une pêche commerciale intégrée ordonnée et stable. Le programme vise ce qui suit :

- l'amélioration de la responsabilisation relativement à l'information sur les pêches et la prise de décisions
- l'amélioration de la conformité avec les règlements et les contrôles de gestion pour toutes les pêches
- l'amélioration de la collaboration au sein des flottes de pêche commerciale et entre celles-ci, et avec le gouvernement fédéral
- une collaboration comprenant un engagement entre les différents niveaux de secteurs en ce qui

a trait à la gestion et la promotion intégrées des pêches durables

- l'amélioration des activités et des capacités opérationnelles en Colombie-Britannique exigées par les entreprises autochtones de pêche commerciale pour gérer des pêches durables avec succès

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'IPCIP s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : Les entreprises de pêche commerciale sont détenues et gérées par des collectivités ou des groupes autochtones, ce qui accroît la participation des Autochtones et améliore leurs résultats.

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

8.5 Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord

Date de mise en œuvre

2017-2018

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN) offre du financement et du soutien à des communautés et groupes autochtones visant l'expansion des entreprises de pêche commerciale communautaire et de l'aquaculture. Ce programme est offert à tous les groupes et communautés autochtones non admissibles à l'Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP) ou à l'Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) dans toutes les régions où Pêches et Océans Canada (MPO) gère la pêche. Toutefois, les projets liés à l'aquaculture en sont exclus. Les objectifs de l'IPCIN sont les suivants :

- renforcer les connaissances et les compétences nécessaires pour gérer les entreprises de pêche
- accroître l'accès à la formation pour pêcher en toute sécurité et exploiter efficacement les bateaux
- renforcer la capacité nécessaire pour combler, de façon indépendante, les besoins futurs en matière d'activités de pêche commerciale, d'administration et de formation
- améliorer le rendement économique des pêches et de l'aquaculture dans l'intérêt local et général des collectivités

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

L'IPCIN s'appliquera aux zones où le MPO gère la pêche dans le cas de projets liés aux pêches ou à toutes les zones dans le cas de projets aquacoles. Ce programme est sous réserve des critères ou des limites applicables énoncés dans une charte de programme.

L'Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord n'est offerte qu'aux groupes autochtones qui ne sont pas admissibles à l'IPCIA ou à l'IPCIP, ou aux organisations qui fournissent des services de soutien connexes.

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : Les entreprises de pêche commerciale sont détenues et gérées par des collectivités ou des groupes autochtones, ce qui accroît la participation des Autochtones et améliore leurs résultats.

- Indicateur : nombre d'accords et d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés dans le cadre d'accords et d'arrangements

Exercice de la prochaine évaluation prévue

2025-2026

8.6 Fonds autochtones pour les espèces en péril**Date de mise en œuvre**

2004-2005

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le Fonds autochtone pour les espèces en péril (FAEP) a été créé pour faciliter la participation active des communautés autochtones à la mise en œuvre de la *Loi sur les espèces en péril*. Elle contribue au financement destiné aux communautés et aux organisations autochtones partout au Canada, alors qu'elles développent leur capacité organisationnelle et mettent en œuvre des projets ou des activités qui contribuent à la conservation, à l'intendance et au rétablissement des espèces en péril.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux

- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

- Programmes Autochtones et traités
- Espèces en péril

Résultats attendus

Mise en place, avec les groupes autochtones, d'une capacité de gestion coopérative, d'une infrastructure et de liens.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

8.7 Mesures liées aux traités

Date de mise en œuvre

Juin 2020

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2020-2021

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Voici les objectifs généraux des programmes pour les Autochtones du MPO :

- soutenir les communautés et les organisations autochtones afin d'assurer une collaboration plus efficace entre celles-ci et avec le MPO et d'autres parties en ce qui concerne la gestion des ressources halieutiques, aquatiques et océaniques durables
- veiller à la gestion des pêches à des fins alimentaires, sociales et rituelles dans le cadre de systèmes de gestion intégrée qui favorisent la durabilité et la préservation des ressources halieutiques
- appuyer les communautés autochtones afin qu'elles prennent activement part aux pêches commerciales et à l'aquaculture
- accroître la résilience et la stabilité du régime d'application de la loi et de réglementation dans le domaine des pêches autochtones, en collaborant avec les communautés autochtones et d'autres parties
- jeter les bases pour l'élaboration et l'application de traités et d'accords sur l'autonomie gouvernementale

Le Programme de mesures liées aux traités est une mesure provisoire ayant pour but de fournir un financement à 35 communautés Mi'kmaq, Wolastoqey et Peskotomuhkati tandis que des négociations sur des traités ou sur la réconciliation sont en cours afin de faire progresser directement les approches de gouvernance qui peuvent être adoptées dans le cadre d'un accord ou d'un accord définitif sur la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones et de l'autodétermination relativement aux pêches. Les accords de Mesures liées aux traités offrent des avantages immédiats et tangibles (p. ex. avantages économiques, emploi) et permettent aux Nations de tester les structures et les activités de gouvernance des pêches avant de conclure des accords de réconciliation négociés à long terme.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles à des contributions aux termes des programmes de contributions pour les Autochtones comprennent :

- communautés, bandes, établissements autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- associations, organisations, sociétés autochtones
- commissions, conseils et autorités des pêches autochtones
- institutions économiques, organisations, sociétés, coopératives autochtones
- partenariats ou regroupements de groupes autochtones
- les fournisseurs de services mandatés pour travailler avec les organisations autochtones, selon ce qui a été déterminé par le MPO
- les groupes d'intervenants, les organisations représentant les intervenants du milieu des pêches et de l'industrie des pêches, ou d'autres organisations intéressées à collaborer aux efforts suivants :
 - augmenter la participation des Autochtones aux activités de pêche ou à l'industrie de pêche et d'aquaculture
 - gérer les pêches en collaboration
- bénéficiaires additionnels de certains programmes d'accès économique :
 - titulaires de permis, de quotas ou de baux délivrés par le MPO pour la pêche commerciale
 - les propriétaires d'engins ou de navires de pêche immatriculés
 - entrepreneurs ou sociétés de construction de navires et d'équipements neufs

Lien aux résultats ministériels

Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Programmes Autochtones et traités

Résultats attendus

Résultat : amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

- Indicateur : nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones (cible : 12)
- Indicateur : nombre d'Autochtones formés par le biais d'accords / arrangements (cible : 22)
- Indicateur : nombre d'Autochtones employés par le biais d'accords / arrangements (cible : 121)

Exercice de la prochaine évaluation prévue
2028-29

9) Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	3 625 000	1 000 000	730 000	730 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	3 625 000	1 000 000	730 000	730 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

9.1 Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux

Date de mise en œuvre

2008

Date d'échéance

En cours

Exercice de mise en application des modalités

2024-2025

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif du Programme de contribution par catégorie de Ports pour petits bateaux est de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la construction, l'amélioration ou la réparation, ainsi que la gestion, l'entretien, la sécurité et l'accessibilité des ports de pêche et de plaisance admissibles. Pour ce faire, de l'aide financière est offerte aux bénéficiaires admissibles afin qu'ils puissent mener des activités qui contribuent à l'atteinte des objectifs du Programme des ports pour petits bateaux (PPB).

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires de ce programme sont les administrations portuaires, les organismes de soutien aux administrations portuaires et les organisations qui gèrent les ports en vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* (organismes à but non lucratif, liés à l'industrie). Les autres bénéficiaires admissibles sont les provinces, les territoires, les organismes (au sens de l'article 2 de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance*), ainsi que les groupes, les organisations ou les communautés autochtones.

Lien aux résultats ministériels

L'industrie de la pêche commerciale a accès à des ports sécuritaires

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Ports pour petits bateaux

Résultats attendus

- Amélioration de la capacité des ports réguliers pour soutenir l'infrastructure de l'industrie de la pêche.
- Un soutien en matière d'opérations et de capacités est fourni aux autorités portuaires qui gèrent des ports pour petits bateaux.
- La cible annuelle est fixée à 10 accords de contribution pour démontrer l'efficacité continue du programme.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

10) Contributions à l'appui de la gestion durable des pêches du Canada

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	15 241 995	3 350 000	3 350 000	-150 000
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	15 241 995	3 350 000	3 350 000	-150 000

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRResults-ResultatsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca.

10.1 Programme de contribution aux pêches durables

Date de mise en œuvre

2023-2024

Date d'échéance

2027-2028

Exercice de mise en application des modalités

2023-2024

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

L'objectif principal de ce programme est d'encourager la gestion durable des pêches du Canada, des programmes de pêches autochtones et des activités d'aquaculture; de soutenir les ports de pêche commerciale; d'accroître la coopération maritime; et de créer un environnement marin sain tout en soutenant des mesures contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée.

L'objectif de ce programme est d'appuyer l'utilisation productive saine, durable et économique des stocks de poissons et des écosystèmes en faisant la promotion de la participation aux engagements nationaux et internationaux liés à l'appui de la conservation, de la protection et de la restauration des stocks de poissons et des écosystèmes.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Les bénéficiaires admissibles, y compris les bénéficiaires canadiens et internationaux, doivent posséder la capacité juridique nécessaire pour conclure un accord de subvention ou de contribution afin de

recevoir du financement dans le cadre de l'un ou l'autre des programmes de paiements de transfert des pêches.

Les bénéficiaires admissibles comprennent les suivants, lorsqu'ils sont associés à la recherche, à l'innovation, au développement, à la gestion, à la conservation, à la récolte, à la protection, à l'application de la loi ou à la promotion des ressources halieutiques, aquacoles et océaniques et des questions connexes :

- les organismes et associations de bienfaisance sans but lucratif
- les organismes à but lucratif et les entreprises commerciales, y compris les particuliers (travailleurs autonomes), les entreprises, les organisations, les associations
- les groupes, organisations et communautés autochtones*
- les établissements de recherche, universitaires et d'enseignement reconnus
- les autres ordres de gouvernement et leurs organismes ou sociétés d'État
- particuliers

*Remarque

Les groupes, les organisations et les collectivités autochtones comprennent :

- les Premières Nations / les Inuits / les Métis
- les bandes / établissements (terres, réserves, fiducies)
- les gouvernements autochtones mentionnés dans un traité sur l'autonomie gouvernementale ou un traité moderne
- les collectivités ou les groupes autochtones
- conseils de district, conseils des chefs, conseils tribaux
- les organisations, les sociétés, les associations et les institutions dirigées par des Autochtones ou qui servent une population autochtone
- les sociétés (où l'actionnaire principal est autochtone)

Lien aux résultats ministériels

- les pêches canadiennes sont gérées de manière durable
- les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences
- les renseignements scientifiques sur les ressources halieutiques sont disponibles pour orienter les décisions de gestion

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Gestion des pêches

Résultats attendus

- Résultat : Les pêches mondiales sont gérées de manière durable.
- Résultat : Les pêches, les océans et les autres écosystèmes aquatiques sont protégés contre l'exploitation illégale et les interférences.
- Résultat : l'information scientifique sur les ressources halieutiques est disponible pour éclairer les décisions de gestion.
- Indicateur : nombre de mesures, d'activités et d'initiatives qui contribuent à une gestion durable des pêches.
- Indicateur : nombre d'autorités internationales qui ont bénéficié d'un soutien et de mesures de renforcement des capacités de la part du Canada.
- Indicateur : nombre d'initiatives, au pays comme à l'étranger, menées dans le but d'améliorer la transparence des données et les systèmes de contrôle, de suivi et de surveillance, et de renforcer la capacité institutionnelle nécessaire à la protection efficace de la biodiversité des pêches et du milieu marin.

Pour publication dans le cadre du Plan ministériel 2026-27

- Indicateur : nombre d'activités ou de projets scientifiques à l'appui de la gestion durable des pêches.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.

11) Contribution à l'appui de la Fondation du saumon du Pacifique

Information financière (en dollars)

Type de paiement de transfert	Dépenses prévues pour 2025-2026	Dépenses prévues pour 2026-2027	Dépenses prévues pour 2027-2028	Dépenses prévues pour 2028-2029
Total des subventions	-	-	-	-
Total des contributions	1 590 633	940 633	940 633	940 633
Total des autres types de paiements de transfert	-	-	-	-
Total du programme	1 590 633	940 633	940 633	940 633

Pour toute question concernant les renseignements contenus dans le tableau, veuillez communiquer avec les Opérations de présentation de rapport au Parlement à l'adresse DFO.NCRRResults-ResultatsRCN.MPO@dfm-mpo.gc.ca.

11.1 Fondation du saumon du Pacifique

Date de mise en œuvre

1 avril 2020

Date d'échéance

31 mars 2025

Exercice de mise en application des modalités

2022-23

Type de paiement de transfert

Contribution

Type de crédit

Estimations

But et objectifs du programme de paiements de transfert

Le but du programme est de renforcer le pouvoir d'action de la communauté pour la sensibilisation et la participation à la conservation, à la protection et à la restauration des stocks de saumon du Pacifique canadien afin d'obtenir des stocks et des habitats sains, durables et, bien sûr, diversifiés.

L'objectif de ce programme est d'établir des partenariats à court et à long terme avec des particuliers, des organisations du secteur privé et des organismes du secteur public pour favoriser la conservation et la restauration des stocks et de l'habitat du saumon du Pacifique.

Groupes de bénéficiaires ciblés généraux

Le bénéficiaire de cet accord de contribution est la Pacific Salmon Foundation (PSF).

Lien aux résultats ministériels

Les pêches canadiennes sont gérées de manière durable

Lien au répertoire des programmes du Ministère

Mise en valeur des salmonidés

Résultats attendus

Les Premières Nations, les collectivités locales et les tiers participent à des activités concertées d'intendance des bassins hydrographiques et de la pêche.

Exercice de la prochaine évaluation prévue

Cette contribution est exemptée des exigences de l'article 42.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* conformément à la Politique sur les résultats. Toutefois, si jugé approprié, cette subvention pourrait être incluse dans les évaluations de programme.